

CHARTRE DE DURABILITÉ

Le campus Saint-Louis Bruxelles, en tant qu'institution d'enseignement et de recherche appartenant à l'UCLouvain, conscient de son rôle dans la réalisation de changements systémiques cruciaux :

- choisit d'adhérer au défi des [17 objectifs du développement durable](#) entérinés par les Nations Unies à l'horizon 2030 et d'y sensibiliser, de manière critique et dans le respect de la liberté académique, l'ensemble de la communauté universitaire ;
- s'inscrit résolument dans la lutte contre le [changement climatique](#) et dans l'adaptation à celui-ci, dans chacune de ses missions, [vu l'urgence](#) ;
- contribue aux objectifs européens de [lutte contre les gaz à effet de serre](#) et veille à concrétiser, à son propre niveau, en ce compris par la réflexion critique, la réduction des émissions applicable au niveau de l'Union européenne ([-55% à l'horizon 2030](#)) tout en visant la [neutralité carbone à l'horizon 2035](#) ;
- poursuit une politique de zéro déchet, tant en aval qu'en amont, ce qui implique qu'il vise à réduire les productions et consommations en alliant sobriété et efficacité ;
- veille à insérer des [critères de durabilité dans sa politique d'achats](#) ;
- conscient de son emplacement privilégié en milieu urbain, fait le pari de la [végétalisation](#) de son campus et est soucieux de l'importance de [reconnecter l'ensemble de ses étudiant.e.s à la nature](#), dans toutes ses composantes, en ce compris en ville, tout en favorisant concrètement la [biodiversité](#). Par cet objectif, il contribue à l'adaptation au changement climatique et prévient l'apparition d'îlots de chaleur ;
- développe, pour ses cantines universitaires, une politique d'[alimentation saine, juste, solidaire, de qualité, respectueuse de l'environnement et financièrement accessible](#) et vise à réduire drastiquement les déchets liés à l'alimentation et le gaspillage alimentaire.
- reste [acteur de son environnement](#) en agissant sur la qualité de l'air ambiant et en repensant son [rapport à l'eau](#), tout en y sensibilisant l'ensemble de la communauté universitaire ;
- adopte à l'horizon 2023 un [plan de mobilité interne](#) adapté aux défis contemporains de ce siècle et une [charte de mobilité internationale](#) ;
- résume l'ensemble de ces objectifs par une conduite de type « AVANCE » pour :
 - **A**chats « durables » (intégration des enjeux environnementaux et sociaux),
 - **V**égétalisation,
 - **A**qua,
 - **N**eutre en carbone,
 - **C**ommunauté inclusive,
 - **E**galité, équité
- Identifie et récolte les [indicateurs de durabilité](#) lui permettant de mesurer ses progrès.

Charte adoptée par le Conseil de direction le 26 novembre 2021